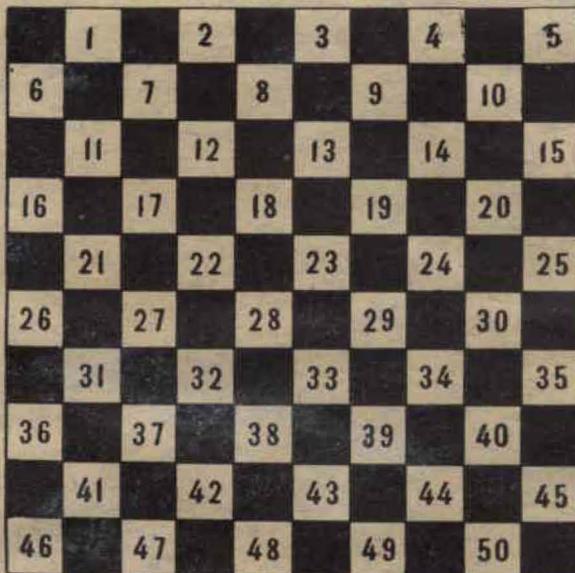


LE DAMIER

Revue Mensuelle du Jeu de Dames

Paraissant du 15 au 20

Directeur : Louis DAMBRUN



LE NUMÉRO : 0 fr. 60

Les abonnements sont annuels et partent du 1^{er} Janvier

France . . . 6 francs — Étranger . . 6 fr. 50

BUREAUX

Imprimerie polyglotte HUGONIS, 6, rue Martel, Paris (Xe)

Adresser toute la correspondance à M. Louis DAMBRUN, 6, rue Martel.

LE DAMIER

Avis important. — Les Solutions des problèmes du n° 7 paraîtront le mois prochain, en raison de l'abondance des matières. Les solutionnistes pourront nous envoyer leurs solutions, y compris celles des compositions de M. Georges Defoy, jusqu'au 10 septembre.

Rectifications. — M. de Haas, au sujet des Notes du rédacteur du *Het Damspel* sur la troisième partie du match Weiss-Hoogland, nous prie de déclarer qu'elles ne sont pas de lui seul, mais qu'elles sont le fruit de la collaboration des rédacteurs de ce journal. D'autre part, notre fin de partie n° 53, tirée du *Het Damspel*, a été publiée par erreur, elle ne donne que la Remise.

LE SOUFFLAGE

Après bien des hésitations, nous nous sommes décidé à soulever cette question. Nous tenons à indiquer tout d'abord qu'il s'agit d'une mise au point et non d'une tribune ouverte aux discussions interminables et aux thèses les plus contradictoires. Le souci d'être clair et l'absence de considérations personnelles nous guideront dans cette étude. Nous examinerons les reproches que l'on a pu faire au soufflage, ceux que nous croyons les plus déterminants et nous conclurons laissant chacun libre de nous suivre, ou non, dans la voie que nous aurons tracée. Nous écarterons sans pitié les arguments sans valeur dont on s'est trop souvent servi contre le soufflage. Nous ne savons pas quel sera l'avenir réservé à cette règle. Les nombreux cas dont nous avons été témoin de l'ignorance complète de son application où se trouvaient des joueurs de bonne force nous montreraient, à défaut d'autre raison, l'utilité de cette étude.

Y a-t-il de réelles difficultés d'application? Y a-t-il des cas insolubles comme on l'a prétendu?

Nous ne le croyons pas. La règle est éminemment claire et si parfois on s'est trouvé embarrassé, c'est qu'on a voulu, bannissant toute logique, isoler artificiellement la règle du soufflage d'autres

règles dont elle est la sanction ou avec lesquelles elle a une solidarité évidente. Les règles du Jeu de Dames forment un tout cohérent et deviennent inintelligibles si on veut les considérer indépendamment de leurs relations entre elles.

Les règles avec lesquelles le soufflage est en rapport le plus étroit sont :

I. — La règle des prises dont le soufflage est la sanction. Il faut connaître parfaitement cette règle pour comprendre quoi que ce soit au soufflage et l'on doit s'y reporter chaque fois qu'une difficulté quelconque se présente quant à son application : *On est toujours obligé de prendre et d'enlever les pièces en prise. Dans le cas où plusieurs prises se présentent, on est obligé de prendre du côté du plus grand nombre de pièces, sans égard à la qualité de ces pièces : Dames ou Pions.*

II. — Règle générale à tous les jeux de combinaisons ou autres, que peu d'auteurs ont exprimée, en raison de son évidence, mais que nous trouvons, cependant, dans un petit opuscule édité par le Cercle de Dames d'Amiens et dont M. Balédent doit être l'auteur (1) : *En général, toute irrégularité ou erreur sera couverte du moment que l'adversaire aura joué ou touché un Pion pour jouer le coup suivant.*

Règles spéciales au Soufflage

III. — *Souffler n'est pas jouer.* — Cette règle doit s'entendre en ce sens que l'acte de souffler ne remplace pas celui de jouer, qu'il le précède toujours et qu'on ne saurait le confondre avec lui dont il est tout à fait distinct. Une conséquence de cette règle sur laquelle certains ont voulu fermer les yeux, c'est que le soufflage ne peut s'appliquer qu'à une mauvaise façon de jouer (inexécution de prises) et non au soufflage lui-même qui n'est pas une façon de jouer. Le raisonnement par lequel on dirait à son adversaire : « Vous aviez deux Pions à prendre, vous en avez soufflé un, vous êtes donc soufflable quoique votre soufflage ait fait disparaître cette prise de deux » (2) serait tout à fait faux. Ce serait apporter la con-

(1) *Règles du Jeu de Dames.* — Imprimerie Nouvelle, Amiens — Fin de la partie et généralités, article 19.

(2) Qu'on ne nous accuse pas d'émettre des hypothèses en l'air. Certains adversaires du soufflage ont cru lui porter un coup mortel par des suppositions de ce genre. On pense bien que nous n'aurions pas pris l'initiative de semblables discussions scholastiques, qui rappellent assez bien celles des théologiens du moyen-âge. Nous voudrions épuiser la question, pour n'y plus revenir. Nous sommes persuadé que c'est en grande partie à la fragilité des

fusion là où la règle a pris soin de mettre la clarté parce que : 1° souffler et prendre étant deux opérations successives (1), il n'y a pas obligation de prendre et par conséquent pas lieu de sanctionner cette obligation inexistante si un soufflage correct a fait disparaître la prise (2); 2° on ne peut établir de comparaison entre une prise de deux Pions, qui est une façon de jouer, et un soufflage qui n'est pas une façon de jouer, qui est d'une nature tout à fait différente, à tel point que l'on peut dire que le coup joué, qui suit un soufflage, se superpose à lui — ce qui est tout à fait exceptionnel dans le Jeu de Dames — en vertu de la règle souffler n'est pas jouer.

IV. — *Pion touché, Pion soufflé.* — C'est une extension au soufflage de la règle Pion touché, Pion joué. Elle est d'ailleurs des plus logiques. Un Pion est soufflable. Vous le touchez. Vous êtes présumé vouloir vous en emparer par soufflage. Il est évident que si ce Pion était lui-même en prise, votre adversaire ne serait plus fondé à vous obliger à le souffler. Vous auriez le choix de le souffler ou de le prendre.

V. — *Si l'on veut souffler, on est obligé de laisser les choses en l'état.* — Si vous obligez l'adversaire à remettre les choses telles qu'elles étaient avant la fausse prise et que vous prétendiez lui faire exécuter la prise correctement, vous n'avez plus le droit de le souffler.

En somme, en cas de prise mal exécutée (3) vous avez le choix entre trois partis :

- 1° Laisser les choses en l'état et jouer vous-même un coup quelconque, couvrant ainsi l'irrégularité du coup précédent ;
- 2° Laisser les choses en l'état et souffler ;
- 3° Obliger l'adversaire à exécuter la prise correctement et alors, il vous est impossible de souffler.

Nous allons examiner quelques cas particuliers dont tous nos lecteurs, à l'aide des explications données plus haut, vont comprendre la solution avec la plus grande facilité.

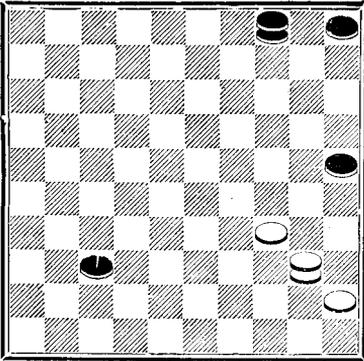
arguments dont on s'est servi pour le combattre, que le soufflage doit d'être à peu près inattaquable en France.

(1) Cela est tellement vrai que si l'on a joué ou touché un Pion jouable, on ne peut plus souffler.

(2) C'est à ce moment précis, où il n'y a plus prise, que l'adversaire doit se décider, c'est devant le tableau qui se présente à ses yeux, après le soufflage, qu'il doit prendre parti.

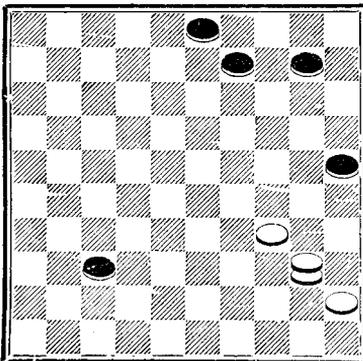
(3) Il faut entendre par là les cas 1° où un joueur n'a pas pris du côté où il y avait le plus grand nombre de Pions ; 2° où ayant bien dessiné la prise il n'a pas enlevé tous les Pions qui lui revenaient quantitativement et spécifiquement.

PREMIER EXEMPLE



Les Blancs jouent 34 30
25:34
40:41 oubliant d'enlever le Pion
Noir 37. Les Noirs, sans apercevoir l'irrégularité de la prise des Blancs, jouent 4 10. Que va-t-il se passer? Appliquons les règles I et II. Les Noirs pouvaient ou souffler la Dame qui est venue à 41 ou la reprendre par 37:46. En jouant 4 10 ils ont couvert l'irrégularité du coup précédent des Blancs. (II) Que vont faire les Blancs? Ils peuvent prendre par 41 à 32, ce qui est désastreux pour eux, ou souffler le Pion Noir 37 et jouer à 47 ou 36, obtenant ainsi la Remise.

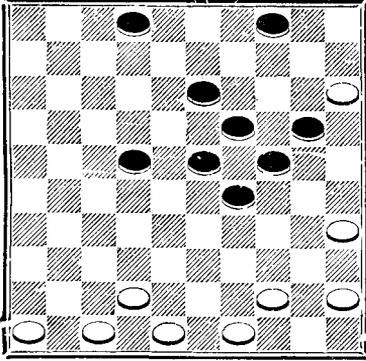
DEUXIÈME EXEMPLE



Premier cas. — Les Blancs jouent 34 30 40:41 et enlèvent
25:34
les Pions 34 et 37.
Rappelons-nous que le soufflage est la sanction de la règle des prises. Les Blancs avaient ici à prendre trois pièces, les Pions 34, 9 et 10. N'ayant pris que deux Pions, la Dame est soufflable.
Deuxième cas. — Les Blancs jouent 24 30 40:25 et prennent les trois Pions Noirs 34, 37 et 10.
25:34

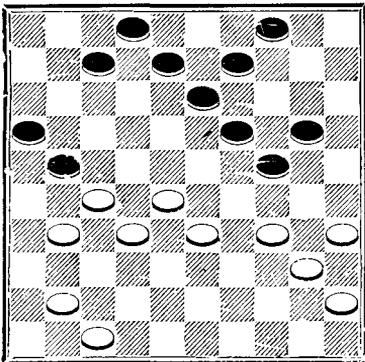
Ils sont soufflables, car s'ils ont pris trois pièces, ils n'ont pas pris celles qui leur revenaient et qui sont les Pions 34, 9 et 10.

TROISIÈME EXEMPLE



Les Noirs jouent 24 30, les Blancs répondent par 44 40. Les Blancs sont évidemment soufflables, mais quel Pion vont pouvoir souffler les Noirs? La règle I va nous répondre. Quel est le Pion qui devait prendre? Les Pions 35 et 15 ayant une quantité égale de Pions à prendre, l'un *ou* l'autre pouvait prendre, donc l'un *ou* l'autre sont soufflables. Qu'on ne puisse souffler les deux, cela est l'évidence même. Le soufflage est la sanction d'une prise mal exécutée. Il faudrait, pour admettre une conséquence aussi étrange, supposer que l'on joue deux pions à la fois, à deux mains probablement, ou coup sur coup. Je laisse aux auteurs de cette question le soin de se déterminer pour l'une ou l'autre méthode.

QUATRIÈME EXEMPLE



Les Noirs jouent 21 26, les Blancs 28 23. Les Noirs répondent 9 14 sans s'apercevoir qu'ils ont quatre façons de prendre. Ils se mettent par là dans le cas d'être soufflés. Mais quel Pion vont pouvoir souffler les Blancs? Nous insistons à dessein sur l'enchaînement logique des règles du Jeu de Dames, car, force nous est de constater qu'il a échappé complètement à des joueurs d'une force déjà très respectable et nous répétons que si l'on veut partir en guerre contre la règle du soufflage, à cause de

certains de ses inconvénients, il est essentiel, pour la réussite de la cause que l'on poursuit, de ne pas montrer une ignorance complète des applications du soufflage et d'une façon générale, des rapports des règles du Jeu les unes avec les autres.

Pour connaître le Pion que les Blancs peuvent souffler, il faut nous reporter à la règle des prises. Or, le soufflage est la sanction d'une obligation. Quelle obligation ont les Blancs ? L'obligation de prendre avec le Pion 26 qui seul a quatre Pions à prendre. C'est donc ce Pion que les Blancs peuvent souffler et non un autre, car au moment où les Noirs ont joué 9 14 ils avaient à prendre avec le Pion 26 d'après la règle des prises (I), qui est la base fondamentale du Jeu de Dames tel qu'il est joué en France et en Hollande.

Terminons par quelques hypothèses tellement rares qu'on pourrait les négliger :

1° Un joueur enlève un Pion d'une Dame et laisse l'autre Pion qui la compose. Il est soufflable, il n'y a aucun doute (1) et en vertu de la règle V sus énoncée, la Dame perd sa valeur pour prendre celle d'un pion. C'est une conséquence logique contre laquelle il n'y a rien à dire. Qu'on nous permette d'ajouter que nous n'avons jamais vu ni entendu parler par qui que ce soit que ce cas se fût présenté, c'est dire qu'il est rarissime.

2° Un joueur exécute une prise incomplète et s'arrête sur une case de Dame. Il est soufflable. Mais son adversaire ne s'aperçoit pas de cette faute et joue un coup quelconque. En vertu de la règle II, la première irrégularité sera couverte, le Pion venu à la case de Dame est une Dame conformément aux règles générales qui concernent la formation de la Dame et quelles que soient les conséquences qui puissent en résulter.

Nous avons étudié l'application logique, mécanique, et, en quelque sorte, automatique de la règle du soufflage. Nous avons soulevé et résolu toutes les difficultés. Nous avons démontré, avec beaucoup de force, croyons-nous, le caractère de sanction (2) qu'il fallait attribuer à cette disposition.

(1) Qu'on ne vienne pas dire que c'est une erreur grossière, une erreur de la main. Elle est exactement de la même nature que celle par laquelle on oublie d'enlever une pièce.

(2) Avant d'aborder les diverses questions qui suivent, nos lecteurs devront lire avec attention les explications précédentes, afin de comprendre parfaitement le caractère de sanction du soufflage. Sans cela, il serait impossible de saisir comment a pu s'introduire et se maintenir aussi longtemps une règle externe, complètement extérieure au Jeu de Dames. Il nous faudrait expliquer le soufflage par une fantaisie puérile d'un joueur s'emparant du Pion qui n'avait pas pris et soufflant dessus pour indiquer qu'il avait le droit de le soustraire

Cette idée de sanction éveille aussitôt certaines critiques.

1° La règle du Jeu de Dames prévoit-elle d'autres sanctions pour des fautes aussi graves que celles tombant sous le coup du soufflage ?

2° Cette sanction est-elle juste, est-elle proportionnée à la faute ? N'est-elle pas trop dure ? N'est-elle pas parfois trop douce et ne se retourne-t-elle pas quelquefois contre le juge qui l'applique, en l'espèce, l'adversaire ?

3° A-t-elle une valeur éducatrice quelconque et partant favorise-t-elle la diffusion du Jeu ou n'y est-elle pas un obstacle ?

4° Empêche-t-elle les déviations du Jeu ?

1° *La règle du Jeu de Dames prévoit-elle d'autres sanctions pour des fautes aussi graves que celles tombant sous le coup du soufflage ?*

Il faut répondre carrément non.

La prise d'un trop grand nombre de Pions n'entraîne aucune pénalité et cependant la faute est aussi grave, à notre avis, de prendre trop que pas assez. Prendre trois Pions au lieu de deux est aussi délictueux, si tant est qu'il y ait délit, que deux au lieu de trois. Dans le premier cas, vous n'encourez aucune sanction. Dans le second, vous ajoutez au préjudice que vous vous causez, dans la plupart des cas, la perte du Pion soufflé.

Le changement de ligne, surtout avec les Dames, peut être irès préjudiciable à l'adversaire. Une Dame peut aller occuper une case sur une diagonale qui ne lui est pas accessible et, par ce seul fait, transformer une partie radicalement nulle en une partie perdue sans ressources. *Aucune pénalité.*

2° *Cette sanction est-elle juste, est-elle proportionnée à la faute ? N'est-elle pas trop dure ? N'est-elle pas parfois trop douce et ne se retourne-t-elle pas quelquefois contre le juge qui l'applique, en l'espèce, l'adversaire ?*

Le soufflage est une sanction aveugle sans aucune modalité dans la peine, quelle que soit l'erreur dans la prise, et, qui doutera qu'il y ait des différences énormes entre ces erreurs ? Un joueur dessine parfaitement une prise, il a la partie absolument gagnée, il va prendre toutes les pièces adverses avec son unique Dame. Par mé-

à son adversaire. Il est bien possible que ce soit là l'origine historique du soufflage. Le mot soufflage lui-même serait à la rigueur, par son étymologie, une preuve du caprice enfantin qui a donné naissance à cette règle. Quoi qu'il en soit de cette question, il saute aux yeux que le soufflage ne se serait pas maintenu si longtemps s'il ne s'était imposé à l'esprit des premières forces et de la masse des joueurs comme une sanction, comme la punition d'une faute.

garde, il oublie *d'enlever* un Pion. C'est bien le cas de dire que samain seule s'est trompée, qu'il avait suivi la combinaison jusqu'au bout, par la pensée, qu'au surplus il avait dû conduire la partie supérieurement. Que va-t-il arriver ? Il va perdre. N'est-ce pas la condamnation des combinaisons à un Jeu dont elles sont la base ? N'est-ce pas vraiment le hasard qui vient comme un *Deus ex-machina* sauver un joueur sans ressources ?

Au surplus, y a-t-il une comparaison quelconque à établir entre la victime de ce soufflage et celui que le manque d'attention, le manque de prévision, le plus souvent, a empêché complètement de voir qu'il avait à prendre et qui joue à l'autre bout du damier ?

Nous avons donc le droit de dire que c'est une sanction aveugle. Mais que dire du cas très fréquent où le soufflage fait perdre celui qui en est l'auteur ? Alors, nous tombons dans le grotesque le plus complet. Nous allons assister à des ruses de toutes sortes, de joueurs se moquant à la fois des règles, du soufflage, des combinaisons du Jeu de Dames lui-même, pour tenter de se faire souffler. Les combinaisons qui les font gagner sont d'ailleurs toujours des plus simples, mais elles ont le don de faire rire la galerie, et qu'on ne s'y trompe pas, c'est aux dépens du Jeu de Dames que cette gaieté se répand. C'est qu'en effet les joueurs donnent là un spectacle clownesque. Comment ne pas rire de ce juge qui, avant d'appliquer la peine au criminel, doit se demander si ce n'est pas lui qui va la subir ? On répondra : cela, c'est encore du jeu. Il n'en reste pas moins qu'il arrivera souvent que le joueur soufflable devra au hasard de la position de ne pas être soufflé pour une prise à laquelle il n'a pas songé un instant. Le hasard entre donc à chaque instant en jeu pour favoriser tantôt la victime, tantôt l'auteur du soufflage.

On est placé alors en face de ce dilemme : *ou il n'y a pas délit, et alors supprimer la sanction ; ou admettre le délit, et alors la sanction du soufflage est tellement imparfaite qu'elle devient dans de nombreux cas une récompense.*

3^o *A-t-elle une valeur éducatrice quelconque et partant favorise-t-elle la diffusion du Jeu ou n'y est-elle pas un obstacle ?*

C'est un des grands arguments des partisans du soufflage qu'il a une valeur éducatrice très grande. En d'autres termes, par la crainte de cette sanction, les joueurs verraient croître rapidement leur faculté d'attention et par suite leur force au Jeu. Je crois que c'est là une pure illusion théorique. Nous ne saurions trop le redire, la question du soufflage est toujours restée obscure du fait qu'on a négligé son principal aspect, le côté pratique. Si, en théorie, ce

raisonnement paraît fondé, en pratique il n'en est rien. Les joueurs, quelle que soit leur force, toutes proportions gardées naturellement, sont tantôt les auteurs, tantôt les victimes du soufflage et cela avec une parfaite désinvolture. C'est qu'en effet il y a à cela une raison psychologique : celui qui est soufflé ne doit rien à son adversaire. C'est un incident de la partie qui perd toute espèce de valeur quand on a pris l'habitude de le subir ou d'en profiter. Un simple rappel à l'ordre, un : « Monsieur, vous avez à prendre », chatouille bien autrement l'amour-propre. C'est une marque de courtoisie qui donne un moelleux charmant aux relations entre joueurs, dont on sait gré à l'adversaire, mais qu'on se promet bien de ne plus provoquer. C'est là une petite dette morale dont on sera heureux de s'acquitter et, qu'en tout cas, on ne verra pas s'accroître considérablement sans une certaine mortification. Cela résulte très nettement de nos constatations personnelles, depuis que nous avons cessé complètement de souffler, et plus nettement encore de l'état de choses en Hollande. Dans ce pays, la partie a lieu entre amis, à la bonne franquette ; pas de foudres comme le soufflage, pas même d'enjeu, et, cependant, la moyenne des joueurs est au Pion et respecte scrupuleusement les règles. Quant aux plus forts, cette méthode les a si parfaitement entraînés qu'ils ne craignent pas, comme MM. de Haas et Hoogland, de défier le champion du monde.

Il est un fait indéniable, c'est que tout joueur dont on vient de souffler un Pion ressent, au début, une impression désagréable, et l'habitude consistera le plus souvent pour lui, non pas à ne plus encourir le soufflage, mais bien à s'habituer à cette impression désagréable. Il y a quelque chose de profondément choquant qu'il ne suffit pas de nier, qu'il vaut mieux tâcher d'expliquer, puisque c'est un fait d'observation courante, à se voir souffler un Pion (1). Pourquoi ? C'est que nous attirons le néophyte en lui faisant entrevoir les jouissances intellectuelles que lui réserveront les magnifiques combinaisons du Damier, et que lui présentons-nous comme échantillon ? Le soufflage, rien que le soufflage. Il faut l'avouer, en face d'un joueur à cinq ou dix Pions — c'est là la force habituelle des débutants — il n'y a même plus de trois pour deux, de deux pour un, il n'y a que le soufflage. L'œil peu exercé du néophyte n'aperçoit qu'une surface infime du Damier et une fois fixé

(1) Nous parlons ici du débutant, de celui qui n'a jamais fréquenté les « Académies » ou même qui ignore complètement le Jeu.

10. 12 18

A cause du vide à 41 qui empêche les Blancs de jouer 27 22.

11. 40 34 7 12
 12. 44 40 2 7
 13. 50 45 14 20

Ce coup empêche 34 30 à cause de 20 25 et force les Blancs à jouer à 26 ou 41.

14. 46 41 5 10
 15. 34 30 10 14

Sur 20 25, les Blancs gagnaient la partie par

	31	26	40:20	35	30
		25:34	15:24	24:35	
33	29	39:30	28	22	32:5
23:34	35:24	17:28			

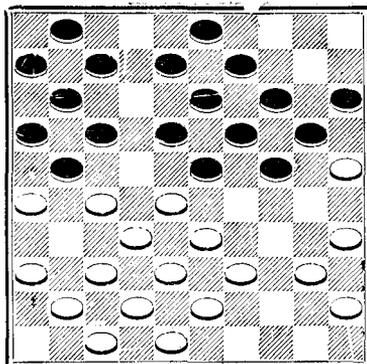
16. 30 25 17 21
 17. 31 26

1° Si 40 34 35:24 45:34
 24 30 20:40 21 26 avec
 avantage de position.

2° Si 39 34 35:24 28:40 32:23
 24 30 19:39 39:28 21:32
 37:28 25:14 *ad libitum*

15: 4 18:29 9:20 gagnait un Pion.

17. 12 17



18. 36 31

Si 39 34 28:17 A 26:17 m. B
 17 22 11:31 24 30

36:27 m.

30:28 gagnant le Pion.

A si 26:17 36:27 a 37:26 28:17
 22:31 11:31 18 22 24 30

35:24

19:46 gagne.

a si 37:26 28:17 35:24

11:22 24 30 19:46 gagne.

B si 36:27 26:17 37:26
 7 11 11:31 24 30

35:24

19:46 gagne.

18.

24 29

Ne se pressant pas de se dégager et préférant affaiblir encore la droite des Blancs.

19. 33 : 24 20 : 29

20. 39 33 14 20

21. 25 : 14 9 : 20

22. 33 : 24 20 : 29

23. 40 34 29 : 40

24. 45 : 34

35:44 était suivi du même dégagement.

24. 17 22

25. 28 : 17 21 : 12

26. 41 36

Sur 38 33 32:14 14 23 *ad libitum*
 23 28 13 19 18:49 49:21

26:17

11:22 gagnait le Pion.

26.

3 9

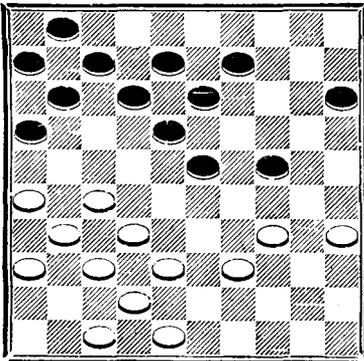
Les Noirs, qui ont réussi à affaiblir la droite adverse, viennent immé-

diatement attaquer le point faible tout en empêchant 27 22.

27. 43 39
 Si 27 22 32:21 31:22 34 30
 18:27 16:27 9 14 12 17
 43 39 38 33 33:22 42 38 38 33
 17:28 7 12 12 17 17:28 28 32
 37:28
 23:32 conservant le Pion gagné.

27. 19 24

Attendant 48 43 pour pionner.



28. 48 43

Sur 34 30 30:28 26:17
 12 17 17 21 11:44 gagne.

28. 23 28

29. 32 : 23 18 : 40

30. 35 : 44 24 30

31. 37 32 15 20

32. 32 28 20 25

33. 47 41

Nous aurions préféré renforcer la droite par 38 33. Les Blancs continuent d'empêcher 12 17 qui serait suivi du deux pour deux par 28 22 27 21 31:33
 17:28 16:27

Mais les Noirs n'ont aucune raison de venir à 17.

33. 12 18

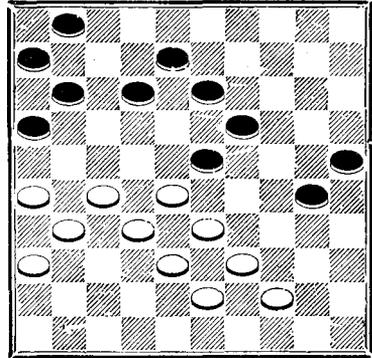
34. 41 37 7 12

Si 28:19 38 33 et 44 40
 18 23 13:24

35. 37 32 9 14

36. 38 33 14 19

37. 42 38 18 23



38. 28 22

Le meilleur.

1° si 44 40 28:19 19:30

19 24 30 35 25:45 gagnait.

2° si 27 22 31 27 forcé

12 17 1 7

36 31 forcé

30 35 gagnait le Pion.

38. 12 18

39. 44 40 8 12

40. 40 34 12 17

41. 33 28 30 35

42. 27 21 18 : 27

43. 21 : 12 11 17

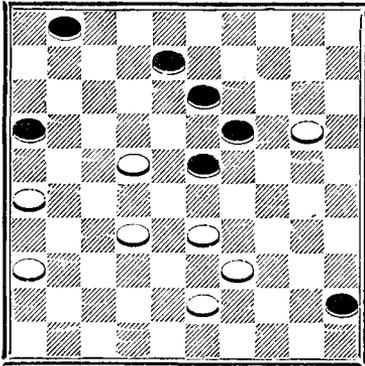
44. 31 : 11 6 : 8

45. 38 33 25 30

46. 34 : 25 35 40

47. 25 20 40 45

48. 28 22



48. 45 50

La marche suivante ne donnait pas de meilleur résultat :

33:24 20 15 15 10 23 29

19 30 8 12 12 17 ou 13 18 Remise.

49. 20 14 19 : 10

50. 33 28 50 : 33

51. 28 : 39 13 19

52. 36 31 19 24

La partie est maintenant Remise.

Si 43 38 31 27

23 29 19 24 24 30

38 33 Remise.

53. 32 28 23 : 32

54. 31 27 32 : 21

55. 26 : 17 24 29

56. 22 18 16 21

Ou 18 13 17 12 12 8

10 14 8:19 19 24 24 30

8 3 A 3:34

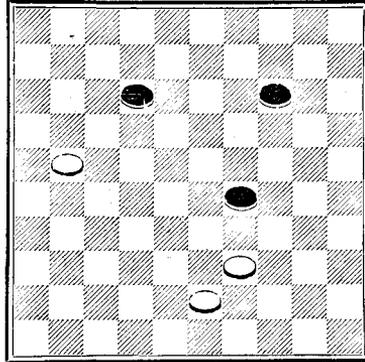
29 33 33:44 Remise.

A si 8 2 39:30 2:11
30 34 1 7 16: 7 gagne.

57. 17 : 26 10 14

58. 26 21 8 12

59. 18 : 7 1 : 22



Les Noirs ont pris l'opposition par ce pionnage ; mais, à cause de la Lunette qui va se présenter, ce n'est pas suffisant pour gagner.

60. 43 38 14 19

61. 38 32 19 23

62. 32 27 23 28

63. 21 16 29 33

64. 39 34! 33 38

65. 16 11 38 42

66. 11 6 42 47

67. 27 22 28 : 17

68. 6 1

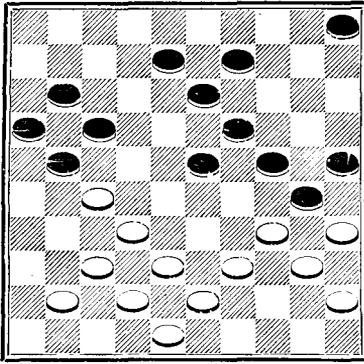
Remise.

Analyse de M. Delporte.

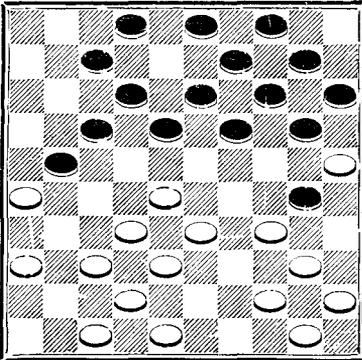
Deuxième Partie du Match de Haas-Fabre

	Blancs :	Noirs :					
	M. FABRE	M. DE HAAS	2.	32	28	15	20
1.	34	30	3.	37	32	10	15
			4.	30	25	18	23

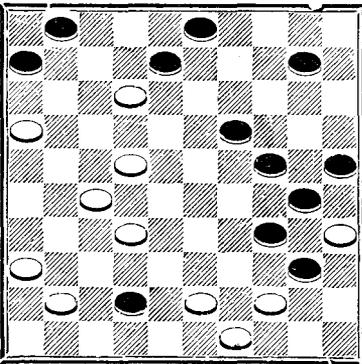
N° 54. — Problème par M. René Ortigé.



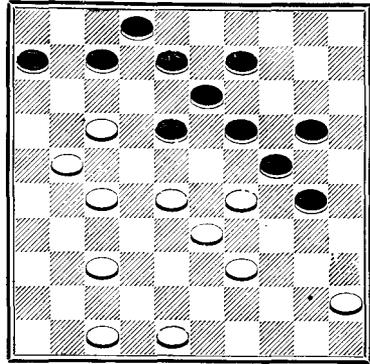
N° 56. — Problème par M. Pallu de La Barrière.



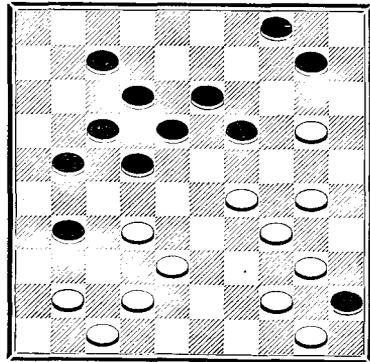
N° 58. — Problème par M. I. Liebmann.



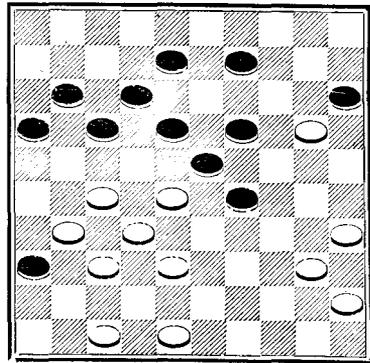
N° 55. — Problème par M. Bombéke.



N° 57. — Problème par Nap. Biochu, Lévis. (Tiré de la *Patrie Montréal*).



N° 59. — Problème par M. Bombéke.



**Tous les Amateurs
de la Région Parisienne (Seine & Seine-et-Oise) doivent
faire partie du**

DAMIER FRANÇAIS

La qualité de membre de cette importante Association leur procurera les avantages suivants :

1^o Ils recevront gratuitement tous les mois *Le Damier*, dont les numéros déjà parus dans l'année leur seront envoyés dès le paiement de leur cotisation (1);

2^o Ils pourront prendre part aux Concours organisés par le Damier Français au profit de ses seuls adhérents et se voir attribuer des prix d'une valeur bien supérieure au montant de la cotisation;

3^o Ils seront à même de jouer avec des maîtres incontestés;

4^o Par la propagande et la diffusion du Jeu auxquelles ils auront aidé puissamment, ils augmenteront, dans d'énormes proportions, le nombre des adversaires dignes d'eux qu'ils pourront rencontrer par la suite.

(1) N. B. — N'auront droit au service gratuit du *Damier* que les membres habitant Paris et la banlieue.

Extrait des Statuts, article 4. — L'Association se compose d'une seule catégorie de membres payant, en une seule fois, une cotisation de six francs par an.

Adresser les demandes d'admission et les fonds à :

**M. Louis DAMBRUN, Président-Trésorier du Damier Français,
6, rue Martel, Paris (X^e)**

BIBLIOGRAPHIE

BALÉDENT. — Tribune des Damistes, deux années complètes, la première formant un gros volume, la seconde en livraisons.	franco Étranger, franco	3 fr. » 4 fr. »
BARTELING. — Traité théorique et pratique, ouvrage complet en deux volumes.	franco Étranger, franco	5 fr. » 5 fr. 50
GRÉGOIRE. — Guide Manuel du Jeu de Dames.	franco Étranger, franco	3 fr. 50 4 fr. »
MANOURY. — Le Jeu de Dames	franco Étranger, franco	1 fr. 25 1 fr. 50
I. WEISS. — Le Damier tactique et Stratégie du Jeu de Dames, un volume grand in-8 ^o	franco Étranger, franco	5 fr. 25 5 fr. 50
Collection incomplète du <i>Bulletin Mensuel du Damier Français</i> , numéros 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, tous sur seize pages. Cette collection renferme 50 problèmes et coups pratiques, des études et une vingtaine de parties de Matches ou de Championnats longuement commentées	franco Étranger, franco	2 fr. 50 3 fr. »
Diagrammes : Le cent, franco		0 fr. 60
Timbre en caoutchouc , modèle des diagrammes du <i>Damier</i> . Très pratique. Franco.		3 fr. 50